CLUB VANVEEN DE DANSE SPORTIVE
"TERPSICHORE"

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION
SAISON 2026-2027

A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

1) La Fiche d'inscription individuelle remplie et signée (**1 fiche par personne => 2 fiches pour un couple**)

2) pour une première inscription 1 photo d'identité récente avec nom et prénom inscrits au dos

3) Un certificat médical spécifique de non-contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 6 mois – ou un formulaire **QS-SPORT** rempli, daté, signé (pour un renouvellement d'adhésion de moins de 3 ans)

4) Tous les chèques de règlement à l'ordre du C.V.D.S. : merci de faire **un ou 3 chèques pour le nombre de cours choisies** et **un chèque pour l'adhésion**

5) Si paiement par **virement bancaire**, indiquez date et montant du paiement

6) Justificatif(s) pour les tarifs réduits : photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité pour les moins de 18 ans, photocopie de la carte d'étudiant, photocopie de l'attestation d'actualisation de moins de 3 mois Pôle Emploi

VIREMENT BANCAIRE :

Nous vous incitons fortement à payer vos cours et adhésions par VIREMENT BANCAIRE directement sur le compte bancaire du CVDS TERPSICHORE :

NOM DU BENIFICIAIRE : CLUB VANVEEN DANSE SPORT

IBAN	FR31 2004 1010 1249 9071 6G03 347
BIC	PSSTFRPPSCE

COMITE D'ENTREPRISE :

Si vous bénéficiez d'une prise en charge par un Comité d'Entreprise, vous devez donner un chèque de caution correspondant au montant possible versé par votre CE. Une attestation d'inscription vous sera alors remise.
Le règlement de votre CE doit parvenir avant la fin de l'année 2026 sous peine d'encaissement.

MERCI DE PREVOIR VOS REGLEMENTS ADHESION + ACTIVITES EN UNE SEULE FOIS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

POUR LES ACTIVITES, POSSIBILITE DE PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS : 3 CHEQUES A REMETTRE A L'INSCRIPTION OU 3 VIREMENTS A FAIRE AU DEBUT DE CHAQUE TRIMESTRE

Pour une question d'assurance, toute personne prenant un cours à l'essai doit obligatoirement en informer le professeur. ***Un seul cours d'essai (ou une séance d'entraînement) est autorisé.***

Club Vanvéen de Danse Sportive (CVDS) « Terpsichore »
Siège social : c/o Dominique FRANCOIS, 63 rue de l'Avenir 92170 VANVES
Site : www.dansevanves.fr

Association régie par la Loi de 1901.
Avec le soutien de la Ville de VANVES

TARIFS ADULTES SAISON 2026-2027

<u>Adhésion individuelle et obligatoire</u> comprenant :

- Le tarif « adhérent » lors des soirées
- L'assurance individuelle après remise du certificat médical
- La participation aux frais de fonctionnement
- La Responsabilité Civile du Club
- Les cotisations auprès de la SACEM et de la SPRE pour la diffusion de musique

<u>ADHESION ANNUELLE PAR PERSONNE</u>

Adhésion : 30€

<u>TARIF ANNUEL</u>

	TARIFS 2026-2027	Nb de cours de 1H15				
	INDIVIDUEL	aucun	1 cours	2 cours	3 cours	4 cours
Nb de cours de 55 mn	aucun		270 €	420 €	510 €	585 €
	1 cours	240 €	383 €	562 €	729 €	854 €
	2 cours	380 €	488 €	635 €	779 €	886 €
	3 cours	460 €	548 €	677 €	807 €	905 €
	4 cours	560 €	623 €	730 €	843 €	928 €
	5 cours	620 €	668 €	761 €	864 €	942 €

Tarif réduit : indivduel x 0,8*
Tarif étudiant : indivduel x 0,5*

	TARIFS 2026-2027	Nb de cours de 1H15				
	COUPLE	0 cours	1 cours	2 cours	3 cours	4 cours
Nb de cours de 55mn	0 cours		460 €	660 €	780 €	800 €
	1 cours	440 €	630 €	770 €	854 €	868 €
	2 cours	560 €	765 €	854 €	938 €	952 €
	3 cours	660 €	784 €	924 €	1 008 €	1 022 €
	4 cours	740 €	840 €	980 €	1 064 €	1 078 €
	5 cours	780 €	868 €	1 008 €	1 092 €	1 106 €

(*) Tarif réduit sur présentation d'un justificatif.

Les adhésions et les cotisations sont payables **en début de saison** soit par chèque soit par virement.
Vous pouvez payer en une fois avec un, deux ou trois chèques à déposer en début de saison.

Paiement par chèque : Le premier sera encaissé tout de suite, le deuxième en début janvier et le troisième en début avril.
Paiement par virement : Le premier est à faire tout de suite, le deuxième en début janvier et le troisième en début avril.

Les tarifs affichés tiennent compte des cours incluant l'assurance.

La saison correspond à l'année scolaire et les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires de la zone de la commune de VANVES (Zone C).